

## Approvisionnement des centrales biomasse



FRANSYLVA  
UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

# La demande de résineux explose Le bois de nos forêts est convoité

- La papèterie de Tarascon (Fibre Excellence) consomme environ 1.200.000 T de bois (résineux) par an et manque de bois
- Les Exploitants Forestiers manquent de bois
- Les Scieurs manquent de bois d'œuvre
- Des chaufferies collectives démarrent et risquent de manquer de biomasse (plaquettes forestières)
- L'usine de cogénération de Pierrelatte (production d'électricité et de chaleur à partir de biomasse) consomme 150.000 T/an en plus
- Sylviana à Brignoles qui vient de démarrer et Uniper à Gardanne qui doit démarrer cet été ont besoin de près de 800.000 T/an

**Il faut au moins doubler durablement la récolte**



Forêt  
Privée  
Française

« Les forêts privées sont gérées durablement »



FRANSYLVA

UR PACA

# Doubler la récolte : 700.000 T de plus en PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

- Chaufferies en circuit court + 45.000 T
- Co-Génération
  - Uniper (rayon de 400 km) + 160.000 T
  - Sylviana (rayon de 100 km) + 150.000 T
- Fibre Excellence (longues distances) + 300.000 T
- Impacts sur la filière (investissements, recrutement...)
  - + 17 abatteuses (à 400.000 € pièce)
  - + 17 porteurs (à 300.000 € pièce)
  - + 60 skidders (à 250.000 € pièce)
  - + 90 camions (à 250.000 € pièce)
  - + 84 chauffeurs d'engins à recruter et former
  - + 50 bûcherons à recruter et former
  - + 90 chauffeurs de camions à recruter et former



Forêt  
Privée  
Française

« Les forêts privées sont gérées durablement »

# Des impacts sur les relations entre les intervenants de la filière



Propriétaire-Sylviculteur (élevage d'arbres sur pied) Privé ou Public  
Gestionnaire : Coopérative, ASL, Expert...ONF

Exploitant Forestier



Entrepreneur de Travaux Forestiers  
(élagage, abattage, bûcheronnage, débardage...)



Transporteur



Première transformation : Trituration, Déchiquetage, Sciage, Énergie...



FRANSYLVA  
UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

# À qui et comment vendre son bois ?

- Sur pied
  - L'acheteur fait son affaire de l'abattage, du débardage, du façonnage et de l'enlèvement
- Façonné
  - Stères ou bûches tronçonnées, parfois fendues et/ou livrées
  - Billes, rondins ou billons bord de route
  - Le propriétaire fait son affaire du façonnage, lui-même, avec ses salariés ou des prestataires
- Il y a trois catégories principales d'acheteurs possibles :
  - Un Exploitant Forestier
  - Un Entrepreneur de Travaux Forestiers
  - Un particulier (ou un acheteur final)

**Dans tous les cas un contrat et une facture sont obligatoires**  
**Mais pas n'importe quel contrat**



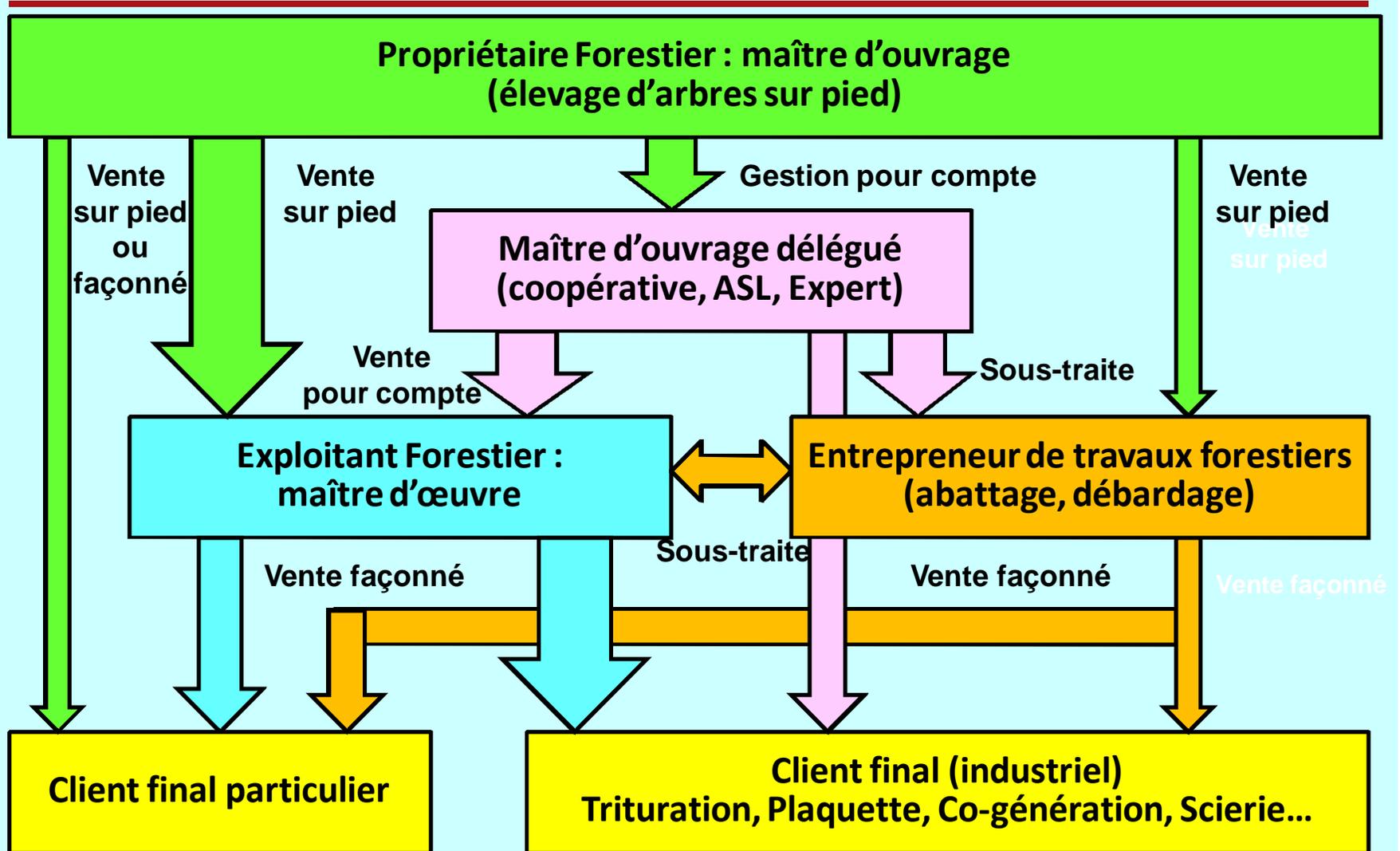
« Les forêts privées sont gérées durablement »



FRANSYLVA  
UR PACA

# Des relations contractuelles en cascade

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var



« Les forêts privées sont gérées durablement »

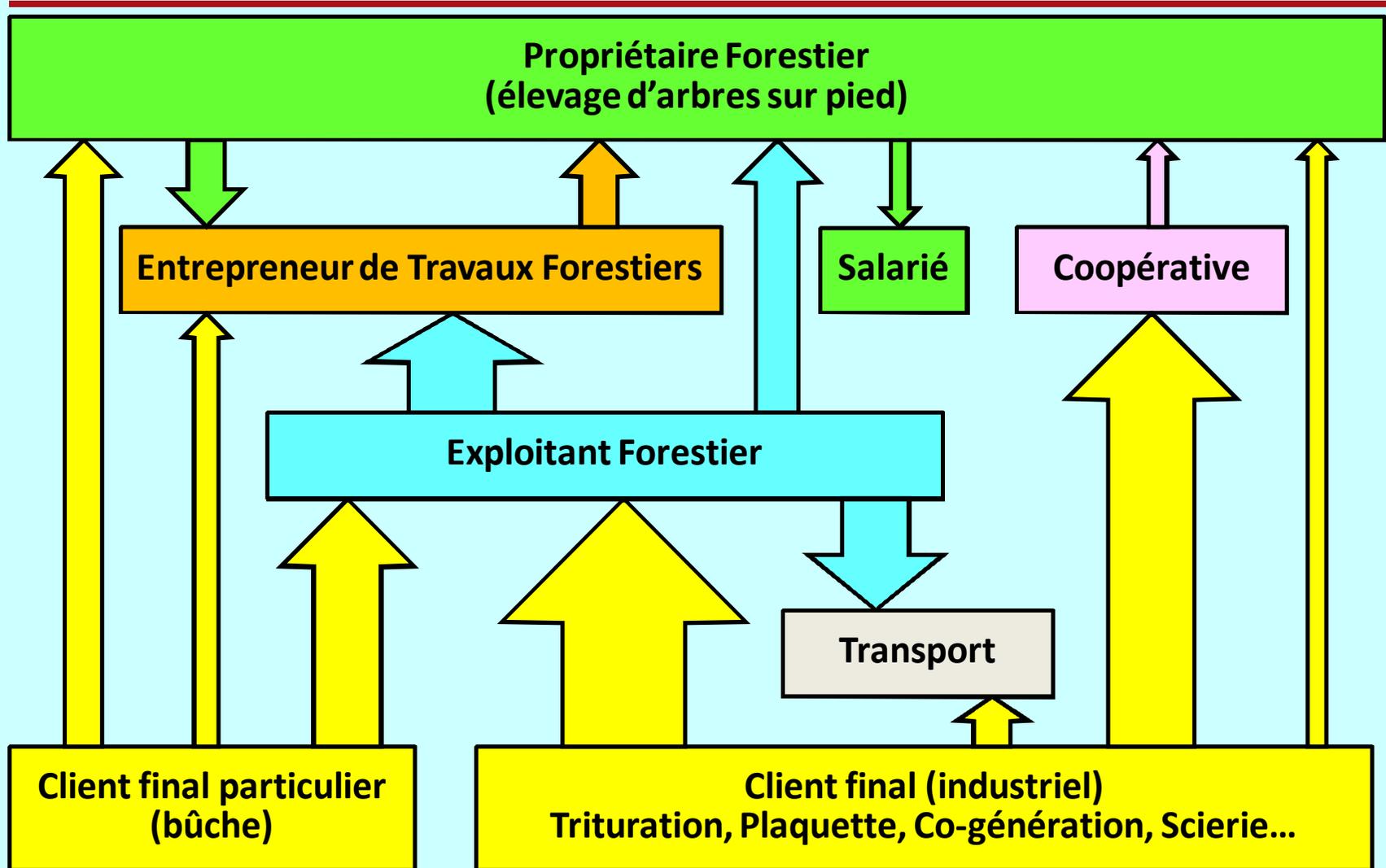


FRANSYLVA

UR PACA

# Des Flux Financiers en cascade

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var



Forêt  
Privée  
Française

« Les forêts privées sont gérées durablement »

# Beaucoup d'acteurs, d'intermédiaires... des risques de dérives, des sources de litiges

- Une filière économiquement fragile
  - Beaucoup de très petites entreprises mal armées pour faire face à la « révolution » indispensable et au changement de dimension
  - Capacité d'investissement, trésorerie tendue
  - Pratiques « artisanales » à structurer et normaliser
- ➔➔➔
- Des contrats écrits « légers » succédant aux traditions « orales » et aux « top-là » paysans
  - Des incompréhensions « naturelles »
  - Des résultats peu conformes aux attentes des propriétaires
  - Des insatisfactions, des litiges, des défauts de paiement, une mauvaise image qui nuit à tous les acteurs...  
... y compris aux propriétaires forestiers privés

**une mauvaise image qui nuit à tous les acteurs  
...y compris aux propriétaires forestiers privés !**





FRANSYLVA  
UR PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

# Une campagne de communication : La forêt privée est gérée durablement

- Un discours et des présentations structurées :
  - Pages à consulter et documents à télécharger sur le site web
  - Un diaporama réutilisable
  - La brochure « Récolter du bois pour faire vivre la forêt »
- Des interventions publiques reproductibles à démultiplier :
  - Brignoles (avril 2015, dans le cadre de la foire de Brignoles)
  - Mazaugues (novembre 2015, dans le cadre du PNR Ste-Baume)
  - Sillans-la-Cascade (mai 2016)
  - Fayence (juin 2016)
- Réunions de travail entre les partenaires
  - Interprofession régionale « filière Forêt-Bois »
  - Syndicat et industriels (Fibre Excellence, Uniper, Sylviana)
  - Organismes de la forêt privée (UR, CRPF, Coopérative)
- Aides personnalisées aux adhérents
- Un contrat standard de vente



« Les forêts privées sont gérées durablement »



FRANSYLVA

UR PACA

# Le contrat standard de vente de bois sur pied Fransylva Provence-Alpes-Côte d'Azur

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

- C'est un contrat très complet
  - qui limite les risques de litige
  - qui protège le propriétaire
  - qui inclut les exigences PEFC
- Il est téléchargeable (pdf) sur le site de l'Union Régionale :  
<http://fransylva-paca.fr/wp/contrats-de-vente/>  
ou, depuis la page d'accueil, puis onglet **CONSEILS**
- Il existe un guide en ligne pour le remplir : <http://fransylva-paca.fr/wp/guide-utilisation-du-contrat-type-de-vente-sur-pied-a-lunite-de-produit/>
- Des réunions de formation en préparation ;
  - Comment vendre son bois (aspects légaux)
  - Évaluer les volumes, négocier les prix, rédiger le contrat...



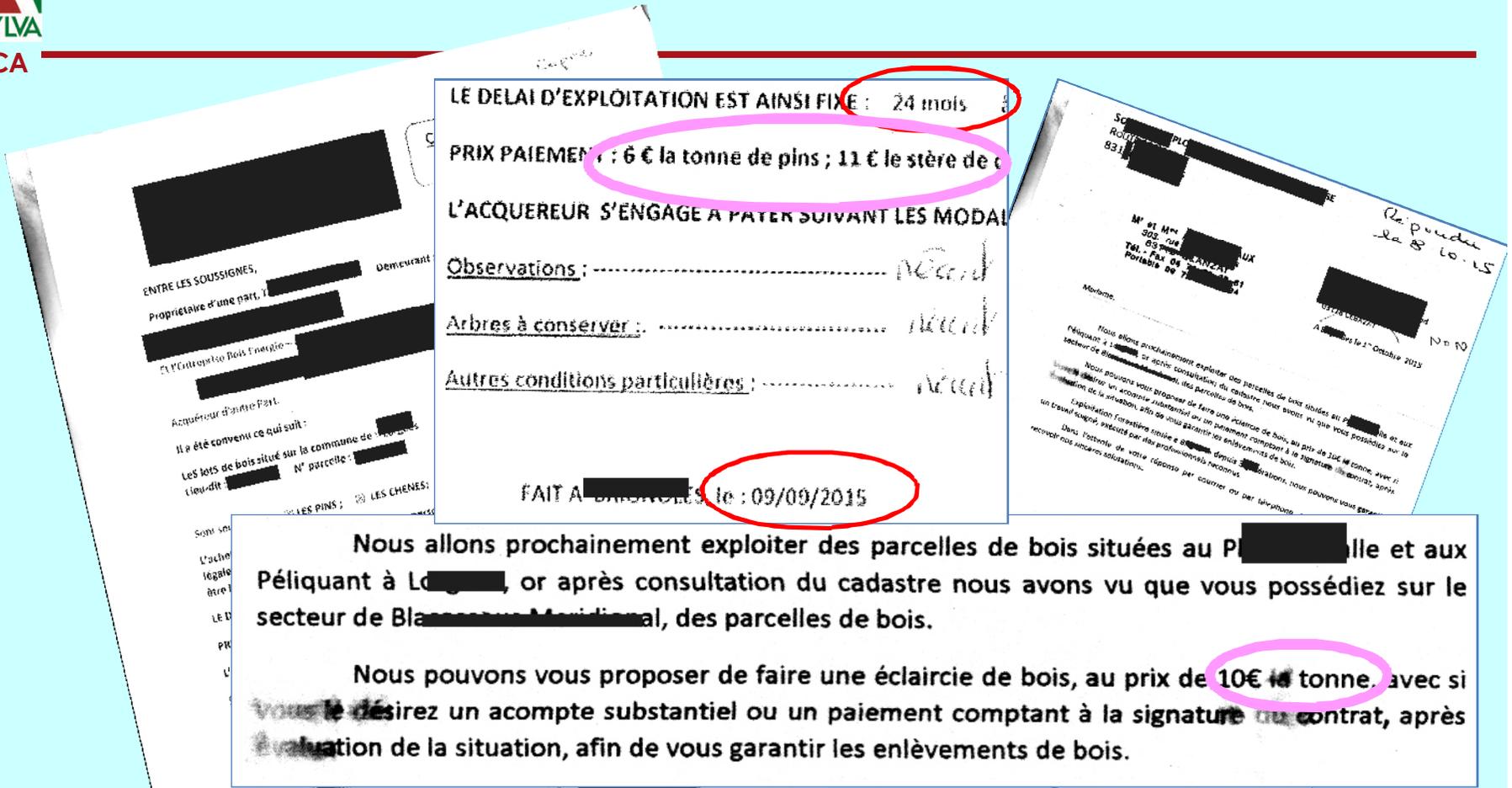
« Les forêts privées sont gérées durablement »

# Trois parties distinctes identifiables grâce à leur couleur

1. Identification des parties et conditions générales
  - Unités de mesure, prix, volumes,
  - délais d'exploitation et de vidange,
  - mode de réception,
  - mode de paiement et conditions de règlement, acomptes, facturation, CVO, transfert de propriété...
2. Conditions particulières :
  - Description de la coupe
  - Documents de gestion durable
  - Objectifs et exigences du propriétaire
  - Mode d'exploitation
3. Exigences en cas de forêt certifiée PEFC :
  - Reprend les termes de l'annexe 7 des exigences nationales PEFC



# Ne signez pas n'importe quoi



LE DELAI D'EXPLOITATION EST AINSI FIXE : 24 mois

PRIX PAIEMENT : 6 € la tonne de pins ; 11 € le stère de c

L'ACQUEREUR S'ENGAGE A PAYER SUIVANT LES MODAL

Observations : .....

Arbres à conserver : .....

Autres conditions particulières : .....

FAIT A [redacted] le : 09/09/2015

Nous allons prochainement exploiter des parcelles de bois situées au P [redacted] lle et aux Péliquant à L [redacted], or après consultation du cadastre nous avons vu que vous possédiez sur le secteur de Bl [redacted] des parcelles de bois.

Nous pouvons vous proposer de faire une éclaircie de bois, au prix de 10€ la tonne, avec si vous le désirez un acompte substantiel ou un paiement comptant à la signature du contrat, après évaluation de la situation, afin de vous garantir les enlèvements de bois.

PS : Dans le cas où vous auriez déjà signé un contrat avec une société concurrente et que les conditions financières n'étaient pas celles souhaitées, sachez que vous pouvez résilier celui à partir du moment où aucun acompte n'a été versé.



FRANSYLVA

UR PACA

# Coupe rase ? Légale ? Volume ?

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

CONTRAT AMIABLE  
DE VENTE

ENTREPRISE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,  
Propriétaire d'une part,

Et l'Entreprise

Acquéreur d'autre part,  
Il a été convenu ce qui

Les lots de bois situés  
Lieu-dit

Sont seuls vendus  
L'acheteur  
légal, r  
être inc

LE D

Les lots de bois situés sur la commune de : [REDACTED] Département : 83  
Lieu-dit : [REDACTED] / N° parcelle : [REDACTED] Superficie : [REDACTED]

Sont seuls vendus :  LES PINS ;  LES CHENES ;  \_\_\_\_\_

L'acheteur ou le propriétaire fera son affaire personnelle de toutes formalités administratives, légales, réglementaires exigées par la législation en vigueur, à telle fin que le vendeur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit.

LE DELAI D'EXPLOITATION EST AINSI FIXE : 24 mois à compter de la signature.

PRIX PAIEMENT : 6 € la tonne de pins ; 11 € le stère de chêne

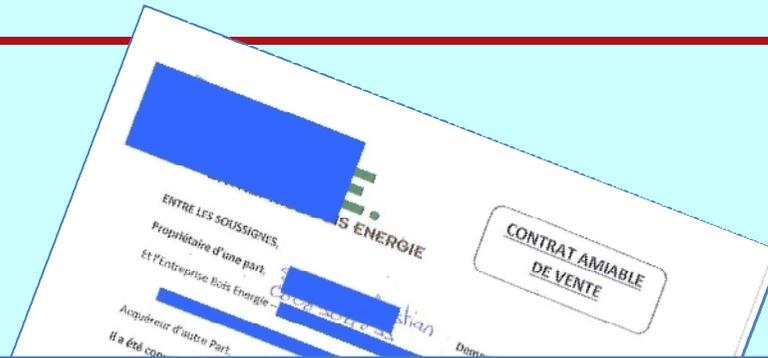
L'ACQUEREUR S'ENGAGE A PAYER SUIVANT LES MODALITES SUIVANTES **FIN DE CHANTIER.**



Forêt  
Privée  
Française

« Les forêts privées sont gérées durablement »

# Gratuit mais contrepartie non exécutée



LE DELAI D'EXPLOITATION EST AINSI FIXE : 12 mois à compter de la signature.

PRIX PAIEMENT : Gratuité du bois contre bruyage.

L'ACQUEREUR S'ENGAGE A PAYER SUIVANT LES MODALITES SUIVANTES : FIN DE CHANTIER.

Observations : avant fin de cembre l'entreprise se dégage de toute responsabilité en cas de passage de restanques

Arbres à conserver : tous les feuillus dans la mesure du possible

Autres conditions particulières : les chênes cassés seront abattus et ballotés.

Bruyage forestier partiel autour de la chapelle et du bord de la route, des pins du parc seront tirés vers l'extérieur du parc.

FAIT A BRIGNOLES, le : 13.11.15.

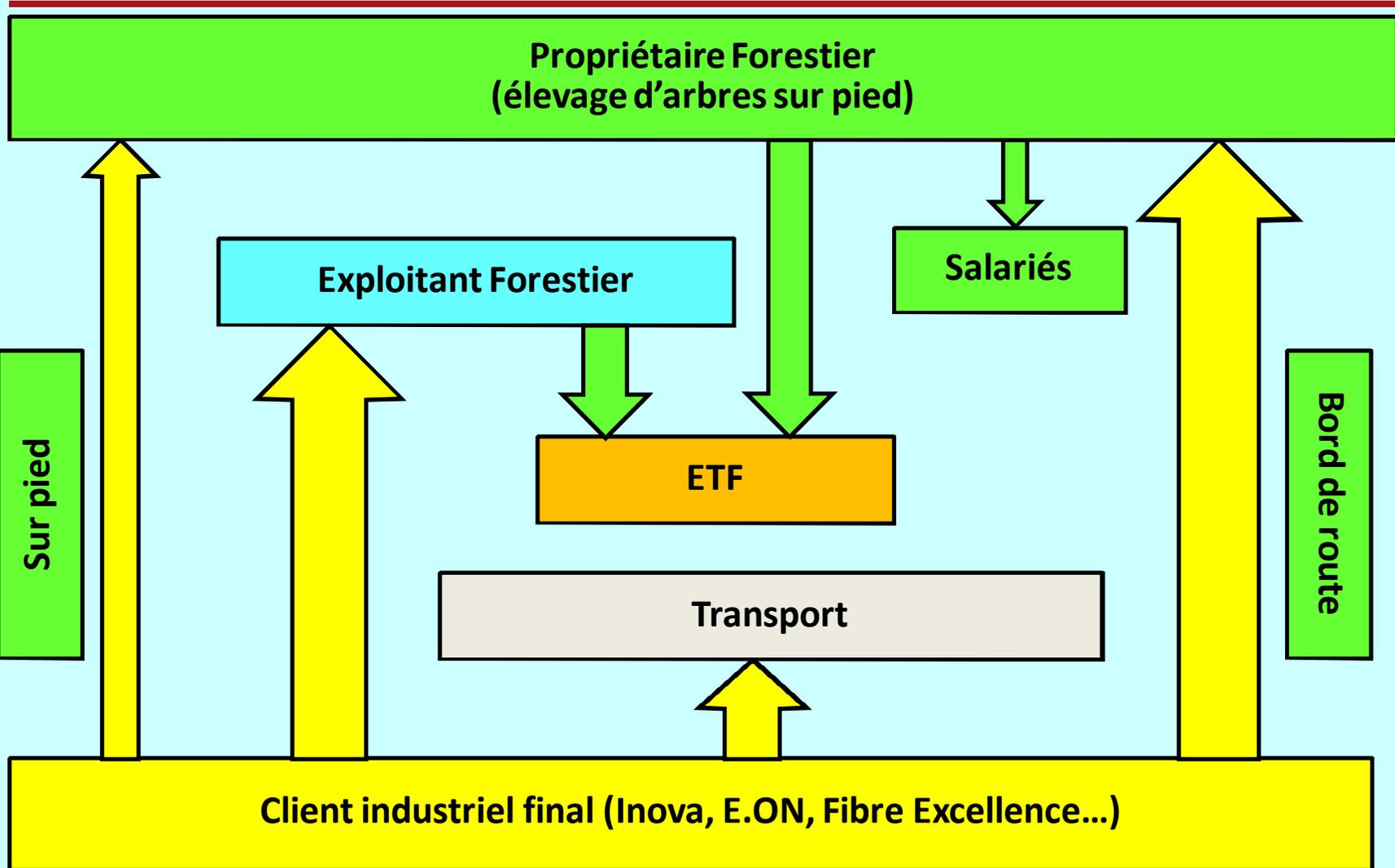


FRANSYLVA

UR PACA

# Modèle proposé (CRB 2013) : Relation directe

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

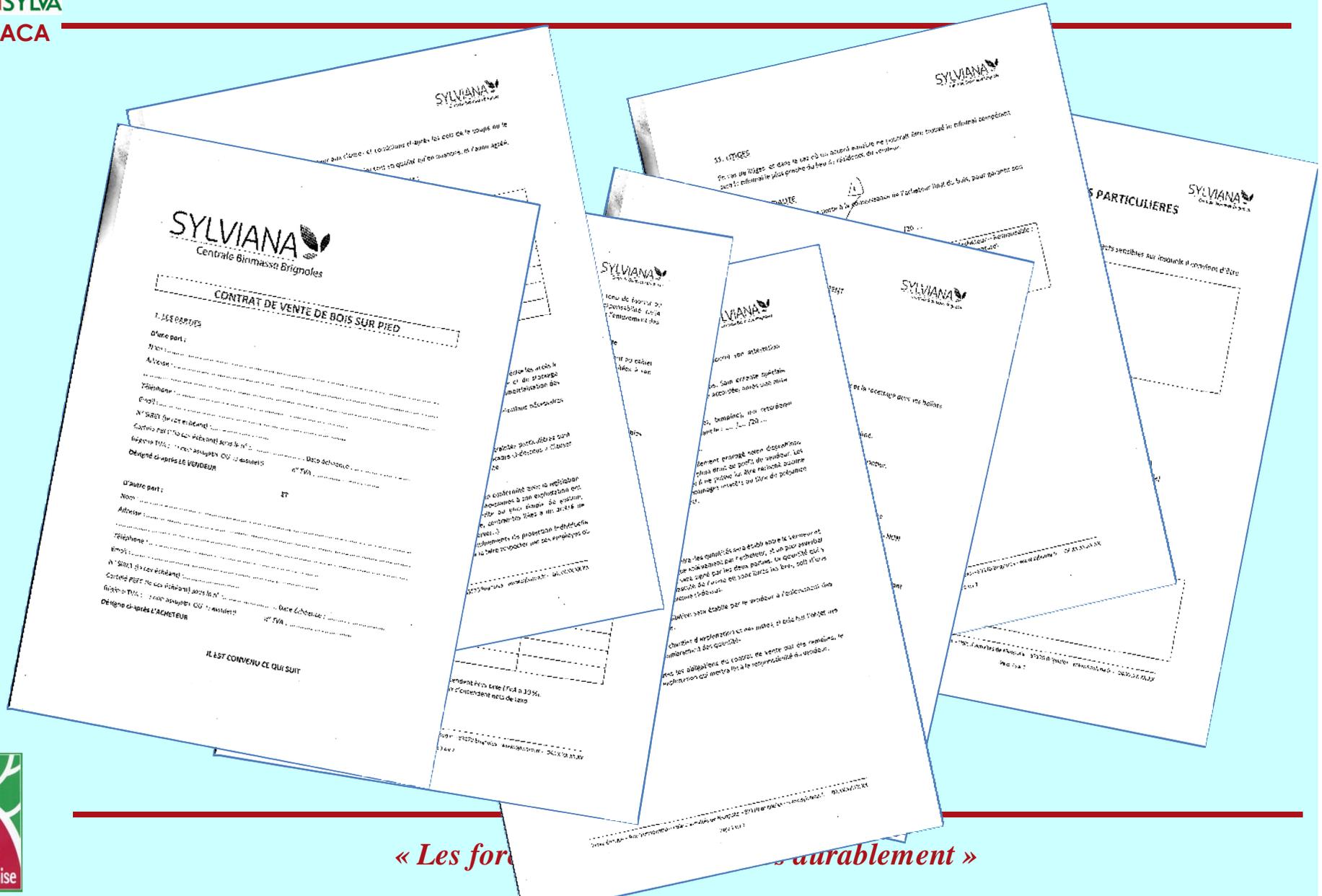


« Les forêts privées sont gérées durablement »



# Une démarche intéressante : Sylviana

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var



« Les forêts... durablement »